

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

PREMIER MINISTRE

### Avis de vacance d'un emploi de directeur de projet

NOR : PRMG1101913V

Un emploi de directeur de projet, classé en groupe III, responsable du pilotage stratégique des moyens au sein de la délégation générale au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), est créé.

Créée par le décret n° 2010-1372 du 12 novembre 2010 (*Journal officiel* du 14 novembre), la délégation générale au pilotage des DIRECCTE est une structure interministérielle, placée auprès des secrétaires généraux des ministères chargés des affaires sociales, d'une part, et des ministères économique et financier, d'autre part. Elle a pour mission d'appuyer, de coordonner et d'animer le réseau des DIRECCTE et d'assurer le pilotage des moyens budgétaires, des ressources humaines et des systèmes d'information de ces nouvelles directions.

Il s'agit d'une délégation de missions, constituée d'une vingtaine de personnes et qui travaille en liaison avec les directions et services centraux concernés par le fonctionnement de ces nouvelles directions régionales.

Sous l'autorité du délégué général et assisté d'une équipe de quatre agents, le responsable du pilotage stratégique des moyens sera chargé de :

1. La préparation et la coordination des dialogues de gestion :
    - élaboration d'un cadre méthodologique partagé (méthode, calendrier...) pour organiser les différents dialogues de gestion métiers et supports et assurer leur cohérence ;
    - dialogues de gestion métier entre les DIRECCTE et les DAC : coordination et participation ; synthèse des objectifs fixés aux DIRECCTE par les directions métier ;
    - organisation d'un dialogue de gestion global et transverse sur les moyens (emploi, moyens de fonctionnement), en liaison avec les directions métiers : sur la base notamment de la synthèse des objectifs métier, examen des besoins exprimés par les DIRECCTE, définition des principes de répartition des ressources des différents programmes (ETP, T3) ;
    - établissement de synthèses des résultats des divers dialogues de gestion métiers et moyens.
  2. La coordination de la fixation des objectifs et de la définition des moyens alloués au DIRECCTE, en crédits et en emplois, sur la base des données synthétiques des dialogues de gestion :
    - pilotage de la procédure de répartition des crédits de fonctionnement mutualisés (titres 3 et 5) aux DIRECCTE ;
    - coordination de la procédure de répartition des emplois aux DIRECCTE.
  3. La mise en place et la coordination du contrôle de gestion dans les DIRECCTE :
    - organisation du reporting sur les performances des directions régionales (tableaux de bord de reporting synthétique, articulés avec ceux, plus détaillés, destinés au reporting directionnel) permettant notamment d'éclairer les procédures d'évaluation des cadres dirigeants (cf. pilotage RH) ;
    - coordination de la définition, de l'élaboration et de la diffusion d'éventuels outils nouveaux en matière de contrôle de gestion dans les DIRECCTE ;
    - animation du réseau des contrôleurs de gestion des DIRECCTE.
  4. Le développement et le suivi des audits dans les DIRECCTE.
  5. La contractualisation avec les services gestionnaires et le suivi des prestations.
- Le titulaire du poste devra correspondre au profil suivant :
- agent de catégorie A+ disposant d'une bonne connaissance de l'organisation des deux ministères et des services déconcentrés ;
  - solides compétences en matière de pilotage budgétaire en mode LOLF, de dialogue de gestion et de contrôle de gestion ;
  - compétence d'organisation et d'animation ;

- capacités relationnelles ;
- rigueur et fiabilité ;
- sens du travail en équipe.

La durée prévisible de ces fonctions est de trois ans.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Marc El Nouchi, délégué général au pilotage des DIRECCTE (marc.elnouchi@sante.gouv.fr, tél. : 01-40-56-43-95 ou 01-53-18-70-43).

Conformément aux dispositions du décret n° 2008-382 du 21 avril 2008 relatif aux emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'Etat et de ses établissements publics, les candidatures accompagnées d'un *curriculum vitae* doivent être transmises, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française au secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, direction des ressources humaines, sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale, télédéc 772, 120, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.